



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Aide aux victimes du typhon aux Philippines

Rapport n° CP/2013/943

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € à la Croix Rouge française pour contribuer à l'aide apportée aux victimes du typhon aux Philippines en novembre 2013.

Le 8 novembre dernier, le typhon Haiyan, d'une extrême violence (vents atteignant 315 km/heure), s'est abattu sur le centre de l'archipel des Philippines, où vivent quatre millions de personnes.

Le nombre des victimes et disparus reste incertain, proche de 20 000. Plus de 500 000 personnes ont été évacuées. Les dégâts matériels sont considérables.

Aux côtés de nombreux organismes d'aide d'urgence, la Croix-Rouge française est à pied d'œuvre : envoi de personnels et de matériel pour les hôpitaux de campagne, envoi d'équipes chargées de la logistique pour les produits de première nécessité et d'urgence non alimentaires, envoi d'experts en eau et assainissement.

Notre assemblée a manifesté à plusieurs reprises sa solidarité lors de catastrophes humanitaires dans le monde. Un soutien financier a ainsi été attribué ces dernières années aux victimes des inondations au Pakistan, du séisme en Haïti, du tsunami au Japon, de la famine dans la Corne de l'Afrique.

Je vous propose d'attribuer à la Délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix Rouge française une aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 €, destinée à faire face aux besoins urgents des populations sinistrées.

Le crédit nécessaire fera l'objet d'un prélèvement sur l'enveloppe budgétaire "dépenses imprévues" pour abonder, à hauteur de la subvention votée, la ligne de crédit 15438 "coopération décentralisée - aides exceptionnelles" (imputation 65-6574-023).

Une convention définissant les conditions d'attribution de cette subvention sera établie entre la Délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix Rouge française et le Département.

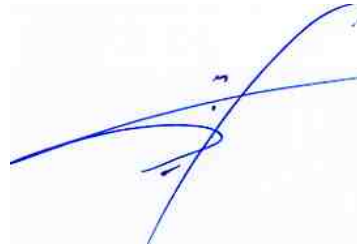
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de manifester sa solidarité à l'égard des populations victimes du typhon aux Philippines, et d'allouer à ce titre à la Délégation départementale du Bas-Rhin de la Croix Rouge française une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 €.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention qui sera établie à cet effet selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL